

Motion adoptée par le Bureau Délibératif National

**Dissolution des soulèvements de la Terre :
Un danger démocratique, une absurdité sociale**

Le Conseil des ministres a prononcé aujourd'hui la dissolution des Soulèvements de la Terre.

Pour justifier cette mesure le gouvernement s'appuie sur la « violence » du mouvement, notamment lors de la manifestation de Sainte-Soline, allant jusqu'à mobiliser contre le mouvement les outils de la lutte anti-terroriste.

Sainte-Soline a surtout été le lieu d'une répression policière extrême face à un rassemblement contre une vaste entreprise d'accaparement de l'eau au détriment de la qualité et du partage de ce bien commun.

Pourtant, le mouvement des Soulèvements de la Terre, par les combats qu'il porte, reflète une aspiration forte à un monde juste et respectueux de l'environnement.

Rien ne justifie une telle atteinte à la liberté collective d'expression et de manifestation.

Par une telle mesure le gouvernement tente de masquer une inaction climatique et sociale particulièrement grave, les Soulèvements de la Terre étant la conséquence et non la cause de la colère.

Pire encore cet acte de dissolution participe à la volonté politique du Gouvernement de criminaliser les formes de luttes en faveur du climat, et plus largement le mouvement social.

Le Bureau National de la FSU Territoriale exprime sa solidarité avec les Soulèvements de la Terre et ses militant.es et condamne le décret de dissolution de ce mouvement.

Paris, le jeudi 22 juin 2023